



RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)
REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN
NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK

**NEWS
RELEASE**

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER: Marie Yolène GILLES
PHONE: (509) 2245-3486 / 2245-5821
FAX: (509) 2244-4146

**Le doyen du Tribunal de Première Instance de Saint-Marc,
Me Ramon Guillaume surnommé
« *Juge de l'Habeas Complice* »**

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) dénonce une pratique éhontée du décanat du Tribunal de Première Instance de Saint-Marc qui ne peut que renforcer l'impunité et l'insécurité dans le bas-Artibonite. Tout se règle sous le couvert de *l'habeas corpus*, en complicité avec des avocats au point que la malice populaire appelle le doyen de ce tribunal « *le juge de l'habeas complice* ».

Les cas suivants appellent à des interrogations :

1. Le nommé Eliphète AXI alias Zachary, arrêté pour tentative d'assassinat au préjudice d'un cambiste répondant au nom de Ulrick BIEN-AIME est jugé et condamné à trois (3) ans d'emprisonnement par le tribunal criminel de Saint-Marc sans assistance de jury, à la date du 6 mars 2006. Le 5 avril de la même année, par une action en habeas corpus, le condamné est libéré par le doyen Ramon GUILLAUME ;
2. En juillet 2007, une femme enceinte du nom de Anne-Marie GEFFRARD est battue jusqu'au sang par les nommés Raynald EXUME, Elius EXUME et Gerson LOUIS, au point que la dame a avorté. Arrêtés et déférés au cabinet d'instruction, les agresseurs sont libérés le 29 août 2007 par Me Ramon Guillaume, suite à une action en *habeas corpus*. Depuis, les agresseurs ont pris la fuite ;

3. En septembre 2007, Francklin SAINT-PIERRE est arrêté pour coups et blessures sur la personne de Ernst BIEN-AIME. La victime a perdu trois (3) dents. Compte tenu de la gravité des blessures, le tribunal correctionnel saisi du dossier le renvoya, avec le prévenu en état, au cabinet d'instruction. L'inculpé est libéré par décision du doyen, toujours par action en ***habeas corpus*** ;
4. Dieubéni VOLTAIRE, arrêté sur mandat du Cabinet d'instruction pour le massacre de ***Davenousse***, au cours duquel sept (7) personnes ont été assassinées est libéré par le doyen, par action en ***habeas corpus***. ***Davenousse*** est situé à la 3^{ème} section communale de Marchand Dessalines ;
5. Les prévenus Sipportème SUPREME, Jocelyn DESJARDINS, Réginald JOSEPH, Senite PHILISTIN, Guens FONROSE et James HONORAT, inculpés pour des infractions diverses et détenus aux ordres de cabinets d'instructions sont tous libérés par le doyen par action en ***habeas corpus*** ;
6. Le nommé Ronald DAUPHIN alias ***Black Ronald*** est arrêté et détenu au Pénitencier National dans le cadre du massacre de la Scierie, perpétré du 9 au 29 février 2004, au cours duquel plusieurs dizaines de personnes ont été tuées, des femmes violées, des hommes décapités, d'autres brûlés vifs ou abandonnés aux chiens par des partisans du pouvoir lavalas. Inculpé pour meurtre et incendie dans le cadre de cette affaire, Ronald DAUPHIN fait l'objet d'une ordonnance de renvoi par devant le tribunal criminel sans assistance de jury. A la faveur d'une mutinerie, le 19 février 2005, il s'est évadé. Ré-appréhendé le 22 juillet 2006 pour vol de véhicule, il entreprend aujourd'hui à Saint-Marc, une action en « ***habeas corpus*** ». Le doyen de « ***l'habeas complice*** » a désigné le juge Anès J. JOAZEUS pour entendre l'affaire et faciliter la sortie de prison de ce délinquant dangereux.

Le RNDDH condamne cette pratique qui tend à vider de son sens véritable l'action en ***habeas corpus*** et soustraire les délinquants à la justice.

Le RNDDH invite le Ministre de la Justice à ouvrir une enquête au plus vite sur les véritables motivations du doyen de Saint-Marc à libérer des condamnés, des inculpés et des prévenus en attente de jugement sous le couvert de l'***habeas corpus***.

Port-au-Prince, le 27 mai 2008

**Le doyen du Tribunal de Première Instance de Saint-Marc,
Me Ramon Guillaume surnommé « Juge de l'Habeas Complice »**